

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ACHAT DE VINCI ENERGIES SUISSE SA ET DE SES FILIALES

Généralités

1. Les commandes d'un montant supérieur à CHF 5'000.- ne sont valables que sous une forme écrite. Les modifications de commandes écrites exigent la forme écrite également. VINCI Energies Suisse SA (VINCI) peut exiger une confirmation de commande de la part du fournisseur. L'interprétation des clauses commerciales internationales se fait en respect des Incoterms 2000. D'éventuelles conditions générales de livraison du fournisseur ne sont valables que si VINCI les a acceptées par écrit.
2. Tout transfert de commande global à des tiers est soumis à l'accord préalable écrit de VINCI.

Livraison et transport

3. Si plusieurs lieux de livraison ont été convenus pour la commande, le fournisseur doit établir des avis d'expédition séparés. Sans accord écrit de VINCI, aucune livraison partielle ni anticipée n'est possible.
4. Le transfert de l'usage et du risque a lieu après réception de la livraison au lieu de destination. Si les papiers d'accompagnement convenus ne sont pas disponibles, VINCI est autorisée à stocker la livraison aux frais et aux risques du fournisseur jusqu'à l'arrivée des documents. Les bons de livraison ne doivent comporter aucun prix.
5. Les coûts de conditionnement et de transport en Suisse et au Liechtenstein sont inclus dans le prix. VINCI se réserve le droit de restituer le matériel d'emballage et de réclamer un avoir pour celui-ci. Le transport de la livraison est assuré par le fournisseur.

Prix et conditions de paiement

- 6.1 En cas de livraison retardée des documentations convenues, VINCI se réserve également le droit de retenir le paiement en conséquence. En cas de dépassement de délais, des peines conventionnelles convenues peuvent être imputées à la créance en paiement.
- 6.2 Sauf convention contraire, le paiement a lieu 45 jours après la réception de la marchandise et de la facture, avec un escompte de 3%. Chaque facture précise l'adresse de livraison, le numéro de commission et le nom de la personne ayant passé la commande. Pour les commandes issues de divers services d'achats, il faut établir des factures séparées.

Garantie / Garantie en raison des défauts

- 7.1 Le fournisseur promet et garantit que les services et livraisons sont bien conformes aux spécifications assurées et/ou définies et/ou convenues respectivement, que les fonctions correspondantes sont remplies et qu'ils présentent les propriétés que VINCI serait en droit d'attendre également de bonne foi même sans accord particulier (par ex. compatibilité avec l'emploi, l'installation et/ou l'intégration dans un ouvrage prévus).
- 7.2 Les coûts résultant du non-respect des consignes de la commande ou d'une livraison défectueuse sont à la charge du fournisseur.
- 7.3 VINCI examinera la livraison le plus rapidement possible, sans être toutefois liée par un délai précis. Le fournisseur accorde à VINCI les mêmes délais de garanties/d'annonce des défauts et de prescriptions que VINCI doit elle-même accorder à ses clients / utilisateurs finaux. Cette période est habituellement de 5 ans, d'éventuelles périodes de garantie plus longues doivent être convenues par écrit entre les parties dans la confirmation de commande. Les délais de garanties/d'annonce des défauts et de prescriptions s'appliquent à compter de la réception/livraison de l'ensemble des travaux à l'utilisateur/ au client final.
Pendant le délai de garantie, VINCI a le droit d'invoquer en tout temps les défauts apparaissant (exclusion explicite de l'obligation du signalement immédiat de défauts).
- 7.4 Pour les livraisons ou livraisons partielles défectueuses, VINCI se réserve le droit d'annuler l'achat conformément aux dispositions du Code des obligations (résiliation) ou de réclamer une réduction du prix d'achat. VINCI peut refuser une prestation de compensation du vendeur. Dans tous les cas, la prétention à une compensation du dommage occasionné par la livraison défectueuse (dommages indirects inclus) reste réservée. Sont également expressément inclus tous les frais internes et externes (par exemple, travaux de recherche/analyse du défaut, prestations/installations dans le cadre du remplacement du produit défectueux, etc.) de VINCI.

Droits d'auteur

8. Le droit d'auteur sur tous les documents tels que les plans, schémas, calculs, etc. remis au fournisseur reste acquis à VINCI. Le fournisseur utilisera de tels documents et toutes les autres informations exclusivement dans le but d'exécuter la commande de VINCI. Sans accord écrit préalable de VINCI, il n'est pas autorisé à fabriquer des produits pour des tiers sur la base de tels documents et informations, ni à copier, reproduire ou porter de quelque manière que ce soit à la connaissance de tiers qui ne sont pas directement chargés par lui de l'exécution des travaux liés à la commande de tels documents et informations.

Exigences légales/ Responsabilité du fait des produits / Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail

9. Le Fournisseur s'engage à se conformer aux lois et règlements en vigueur, et en particulier aux dispositions relatives à la responsabilité du fait des produits en Suisse et dans l'UE, et à remettre la déclaration de conformité correspondante prescrite ainsi que les documentations nécessaires. Tous les moyens de travail techniques doivent correspondre aux règles reconnues de la technique et aux dispositions de protection du travail et de prévention des accidents. Ils doivent être pourvus des équipements de protection contre les accidents et les maladies professionnelles.
Le fournisseur dégage VINCI de toutes prétentions de tiers et indemnise VINCI pour tous dommages et coûts subis résultant du non-respect des présentes dispositions et en particulier par rapport à la responsabilité du fait des produits en lien avec la livraison. VINCI s'engage à informer sans délai le fournisseur de telles prétentions. VINCI se réserve le droit de faire valoir des prétentions envers le fournisseur également après l'échéance d'éventuels délais si ces prétentions résultent de lois sur la responsabilité de fait des produits.
10. Le fournisseur s'engage à respecter les normes fondamentales du travail de l'OIT et de l'ONU et d'exiger ce même respect de la part de ses sous-traitants / fournisseurs / etc. VINCI se réserve le droit d'effectuer des contrôles/audits appropriés et/ou d'exiger des documents dans ce contexte. En cas de violation de cette disposition, VINCI se réserve le droit de résilier le contrat avec effet immédiat et sans indemnité

Protection des données

11. Dans le cadre du traitement de la commande, VINCI peut traiter des données de personnes. Le fournisseur accepte que VINCI communique de telles données à des tiers en Suisse et à l'étranger dans un but de traitement et d'entretien des relations avec les clients. Le fournisseur prendra toutes les mesures préventives nécessaires pour assurer la protection des données.

Autres dispositions

12. Les publications sur l'objet de la commande mentionnant VINCI ne peuvent être faites qu'avec l'accord préalable écrit de VINCI.
13. Le fournisseur veille à ce que la livraison corresponde toujours aux législations relatives à la protection de l'environnement. En cas de violation de telles dispositions, le fournisseur libère VINCI de toutes prétentions de tiers, y compris celles émanant d'autorités, et l'indemnise pour tous dommages en résultant.

Lieu d'exécution, for juridique et droit applicable

14. Le lieu d'exécution pour la livraison est le lieu de destination, le lieu d'exécution pour le paiement est le siège de VINCI.
15. **Le for juridique exclusif est le siège de VINCI. VINCI se réserve le droit de poursuivre en justice les fournisseurs également à leur siège, à sa propre discrétion.**
16. Le présent contrat est soumis au droit matériel suisse. L'application de la Convention des Nations Unies du 11 avril 1980 sur les contrats de vente internationale de marchandises (Convention de Vienne) est exclue.
17. Les présentes conditions générales d'achat sont rédigées en allemand et en français. En cas de différence entre les deux versions, la version allemande fait foi.